

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE DU 23 AVRIL 2020

Effectif légal du Conseil Municipal : dix. Présents : neuf

L'an deux mil vingt, le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal en visioconférence pour cause d'interdiction de réunion physique liée à la pandémie COVID 19.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy - M. MAGNIN Didier - M. MILLET Hervé - M. AURIERE André –
M. PAGET Olivier - M. LAMIDIEU Lionel - Mme GUENOT Lucienne - Mme GAUTHEROT
Annick – Mme COSTILLE Brigitte
Absent : M. GIRINAL Jean Marc

Madame Brigitte COSTILLE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 18 avril 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 mars 2020 :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 24 mars 2020 n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Fixation des taux des trois taxes locales pour l'année 2020 :

Le Maire présente les taux actuels des trois taxes locales et précise que les taux d'imposition de la commune de Buthiers sont sensiblement inférieurs aux taux des communes de même importance du département de la Haute-Saône. Néanmoins, compte-tenu de la situation sociale et économique actuelle, le Maire propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes locales, soit pour l'année 2020 :

- taxe d'habitation : 3.81 %,
- taxe foncier bâti : 6.91 %,
- taxe foncier non bâti : 26.66 %,

et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3/ Examen et vote du budget primitif 2020 :

Le Maire présente le budget primitif 2020 qui se décompose comme suit :

- dépenses de fonctionnement : 213 052.00 €,
 - recettes de fonctionnement : 213 052.00 €,
 - dépenses d'investissement (dont 1 452.00 € de restes à réaliser) : 997 611.00€,
 - recettes d'investissement : 997 611.00 €,
- soit un total de 1 210 663.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2020 présenté par le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires. Le budget complet est consultable en mairie.

4/ Informations sur le droit de préemption concernant la parcelle ZC226 :

Le Maire informe le Conseil d'une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de la commune, émanant de Maître DUPUIS Damien 4, route de Bonnay à 25870 DEVECEY. Cette demande concerne la parcelle ZC226 située rue des Longennes, faisant partie du lotissement « le balcon de la Dame Blanche ».

Le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune.

5/ Projet de chemin piétonnier menant au cimetière : demande de subvention AED :

Le Maire explique qu'il serait peut-être possible d'obtenir une subvention du Conseil départemental au titre de l'AED (Aide Exceptionnelle du Département) pour le projet de création d'un chemin piétonnier menant au cimetière. Le montant de ce projet s'élève à 70 592 € HT. Le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de procéder à la demande de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire, l'autorise à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre de l'AED pour le chemin piétonnier menant au cimetière et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

6/ Projet de chemin piétonnier menant au cimetière : demande de subvention au titre des amendes de police :

Le Maire explique qu'il serait peut-être possible d'obtenir une subvention du Conseil départemental au titre des amendes de police pour le projet de création d'un chemin piétonnier menant au cimetière. Le montant de ce projet s'élève à 70 592 € HT. Le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de procéder à la demande de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire, l'autorise à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre des amendes de police pour le chemin piétonnier menant au cimetière et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

7/ Questions diverses :

- COVID19 : En cette période d'épidémie liée au COVID19, Le Maire demande aux Conseillers de prendre contact régulièrement avec les personnes de leur secteur, âgées ou pouvant connaître des problèmes de santé et d'apporter l'aide de la mairie si nécessaire : achats à la boulangerie, courses de première nécessité, mise à disposition de justificatifs de déplacementLe Maire indique également que la proposition de centraliser les achats de pains est manifestement appréciée.

- Travaux dans la Grande rue : l'entreprise SOBECA qui réalise l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques reprend son activité lundi 27 avril.

- Distribution de masques : une distribution de masques à tous les habitants est prévue. La date de réception de la commande n'est pas connue avec précision.